

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS (CGV)

(Mise à jour mars 2026)

Article 1 – Désignation : Zen Attitude, auto-entreprise (SIRET 48374785300081) enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 76300485730 auprès du préfet de la Région Occitanie, dont le siège est situé au 90 chemin de la Faïence, 30330 GAUJAC, représentée par Madame Geneviève Boulogne, dirigeante et responsable pédagogique, organisme des actions de formation professionnelle dans le domaine du massage bien-être. Zen Attitude est certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

Article 2 – Objet et champ d'application : Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles Zen Attitude dispense ses prestations de formation et les droits et obligations des parties dans le cadre des actions de formation professionnelle continue, au sens des articles L6313-1 et suivants du Code du travail. La signature du contrat ou de la convention de formation vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document du stagiaire.

Article 3 – Devis : Pour chaque formation, l'entreprise Zen Attitude s'engage à fournir un devis au client. En cas d'acceptation du devis, ce dernier est tenu de retourner à l'entreprise un exemplaire signé. Le devis comprendra le tarif de la ou des formations choisies, ainsi que celui du matériel si la formation nécessite l'achat de matériel spécifique.

Article 4 – Modalités d'inscription : L'inscription peut se faire à tout moment. Elle devient définitive à réception du contrat ou de la convention de formation signé(e), ou du formulaire d'inscription complété, et du règlement de l'acompte prévu à l'article 5. À l'issue du délai de rétractation légale de 10 jours (articles L6353-5 et L6353-6 du Code du travail), la place du stagiaire est définitivement réservée.

Article 5 – Prix et modalités de paiement : Les prix des formations sont indiqués en euros TTC, l'entreprise Zen Attitude n'étant pas assujettie à la TVA (Art. 261.4.4 a du CGI). Le paiement est à effectuer selon les conditions suivantes :

- Un acompte de 30% de la totalité du coût de la formation sera demandé au client pour les frais d'inscription, à l'issue du délai de rétraction prévu par les articles L6353-5 et L6353-6 du code du travail, soit un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation.
- Le client s'engage à régler la totalité du coût de la formation au plus tard à l'issue de ladite formation. Celui-ci pourra être réglé soit en un seul paiement à la fin de la session de formation, soit selon un échéancier établi à l'avance et accepté par le client. En tout état de cause, le paiement intégral devra intervenir au plus tard à la fin de la dernière session suivie par le stagiaire.
- Le règlement des factures peut être effectué par espèces, chèques, carte bancaire ou virements. Une facture sera éditée et transmise au stagiaire après le règlement intégral du coût de la formation.

Cependant, ce système de règlement ne s'applique pas pour les formations suivantes :

- **Anatomie/physiologie appliquée aux massages :** Cette formation se faisant en ligne (FOAD), le règlement de celle-ci s'effectue via le site PayPal en 3 versements après signature du devis, du formulaire d'inscription et du contrat de formation téléchargeables sur le site <https://www.zen-attitude-formations.com/accueil-formation-en-ligne-anatomie/> avec également le programme détaillé. Une facture sera envoyée par mail au client après le règlement de la dernière échéance. Les certificats de réalisation (aussi nécessaires à une éventuelle prise en charge par un OPCO) seront envoyés au fur et à mesure de la validation de chaque module. Les accès à la formation seront envoyés par mail au client après le règlement et seront valables sans limite de temps.
- **Programme « Réaliser des prestations de massages bien-être personnalisées dans un cadre professionnel sécurisé » :** Ce programme se déroulant sur plusieurs mois (4 au minimum et 12 au maximum), doit être réglé selon les conditions suivantes :
 - La formation « Anatomie/physiologie appliquée aux massages » incluse dans ce programme est à régler selon les conditions détaillées précédemment,
 - Pour les formations en présentiel (14 jours en tout), un acompte de 500 euros (soit environ 16.75%) sera demandé pour valider l'inscription du client, à l'issue du délai de rétraction prévu par les articles L6353-5 et L6353-6 du code du travail, soit un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation. Le solde sera réglé de manière échelonnée sur la durée effective de la formation, sous forme de mensualités, sans excéder la durée totale prévue du parcours. En tout état de cause, le paiement intégral devra intervenir au plus tard à la fin de la dernière session suivie par le stagiaire.
- **Accompagnement à la certification Qualiopi :** Pour les prestations d'accompagnement à la certification Qualiopi proposées par Zen Attitude, le tarif de la formation est fixé à **1990 € TTC**. L'inscription à la formation est considérée comme définitive à réception :
 - Du devis et de la convention de formation signé(e) par le client
 - Et du règlement intégral du montant de la formation.

Le règlement doit être effectué **avant le démarrage de la formation et au plus tard avant la première session d'accompagnement**. Aucune session d'accompagnement ne pourra débuter tant que le règlement n'aura pas été reçu. Le paiement peut être effectué par :

- Virement bancaire
- Ou tout autre moyen de paiement accepté par Zen Attitude.

Une facture sera émise à réception du règlement. La date du début de l'accompagnement est planifié d'un commun accord entre le client et Zen Attitude. La réservation définitive des créneaux d'accompagnement est effective uniquement après réception du règlement.

Article 6 – Matériel requis : Dans le cadre des formations, des outils pédagogiques sont obligatoires et nécessaires à la réalisation des pratiques enseignées.

– **Galet de cohérence cardiaque :** Pour les formations intégrant la cohérence cardiaque, le galet de cohérence cardiaque Zenspire est obligatoire. La cohérence cardiaque faisant partie intégrante du protocole enseigné, le stagiaire s'engage à se munir de cet outil, conformément aux dispositions prévues au contrat de formation, notamment à l'article 5, via le lien suivant : <https://www.ags-lab.com/ZenAttitude/zenspire>. Afin de garantir la conformité du matériel utilisé et son intégration au protocole pédagogique, la commande doit être effectuée via le lien transmis par l'organisme de formation. Toute commande effectuée par un autre canal relève de la seule responsabilité du stagiaire.

– **Formation Maderothérapie :** Dans le cadre de la formation Maderothérapie, le kit d'outils en bois est fourni par l'organisme de formation Zen Attitude Formations le jour de la formation. Ce kit est facturé au stagiaire, lui appartient à l'issue de la formation et **n'est pas remboursable**, y compris en cas d'annulation ou d'interruption de la formation du fait du stagiaire.

– **Formation Massage Sining Shells (coquillages chauds) :** Dans le cadre de la formation Massage Sining Shells, le stagiaire est tenu d'acheter un kit de démarrage spécifique via le lien suivant :

<https://lavashells.fr/kits-de-demarrage/>

Le défaut de possession du matériel obligatoire le jour de la formation peut compromettre la réalisation complète des pratiques et ne saurait engager la responsabilité de l'organisme de formation.

Article 7 – Prise en charge : Zen Attitude est un organisme de formation certifié Qualiopi, permettant aux stagiaires de solliciter une prise en charge de leurs frais de formation auprès des fonds de formation professionnelle (FAFCEA, FIFPL, AGEFICE, ou tout autre organisme financeur compétent).

Il appartient au stagiaire d'effectuer personnellement les démarches nécessaires auprès de son fonds de formation (demande de financement, respect des délais, transmission des justificatifs, etc.).

Conformément à l'absence de subrogation de paiement avec ces organismes, le règlement de la formation demeure dû par le stagiaire à Zen Attitude selon les modalités prévues au contrat ou à la convention de formation.

En cas d'accord de financement, le remboursement éventuel sera effectué directement par le fonds de formation au stagiaire, après réception et validation des justificatifs.

En conséquence, le défaut de prise en charge partielle ou totale par l'organisme financeur, quelle qu'en soit la cause (refus, retard, dépassement de budget, dossier incomplet...), ne peut en aucun cas exonérer le stagiaire de son obligation de paiement envers Zen Attitude.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS (CGV)

(Mise à jour mars 2026)

Article 8- Invitation et déroulement des formations en présentiel : Une invitation précisant les dates, horaires, lieux et contenus de la formation est adressée au stagiaire avant le début de la session. Zen Attitude se réserve le droit d'ajuster les contenus pédagogiques, horaires ou lieux en fonction des nécessités d'organisation, tout en respectant les objectifs du programme contractualisé.

Article 9 - Nature de l'accompagnement et responsabilité

La formation « Accompagnement à la certification Qualiopi » vise à accompagner l'organisme de formation dans la compréhension et la mise en œuvre des exigences du référentiel national qualité applicable à la certification Qualiopi. Cet accompagnement repose sur :

- L'analyse de la situation de l'organisme de formation,
- La transmission de méthodologies,
- La mise à disposition d'outils et de documents,
- Un suivi personnalisé dans la préparation de l'audit.

Zen Attitude s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pédagogiques nécessaires pour accompagner le client dans la préparation de sa démarche qualité.

Toutefois, l'obtention de la certification Qualiopi dépend de nombreux facteurs, notamment :

- La mise en œuvre effective des exigences par l'organisme de formation,
- La qualité des preuves présentées,
- Et l'évaluation réalisée par l'organisme certificateur.

En conséquence, Zen Attitude ne saurait garantir l'obtention de la certification Qualiopi et ne pourra être tenue responsable d'une éventuelle non-conformité ou d'un refus de certification. Le client demeure seul responsable de la mise en œuvre et du maintien de son système qualité.

Article 10 - Modalités de sanction de l'action : Un certificat de réalisation sera remis au stagiaire à l'issue de la formation en cas de réussite aux évaluations théorique et pratique. En cas d'échec, une attestation de suivi de formation sera délivrée. Pour la formation « Anatomie/physiologie appliquée aux massages » effectuée en ligne (FOAD), les certificats de réalisation seront envoyés au fur et à mesure de la validation de chaque module.

Article 11 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur : Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord écrit de l'entreprise Zen Attitude. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents dans son entreprise à des fins commerciales ou en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 12 - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation : Le report ou l'annulation d'une séance de formation est possible. Toute demande de report ou d'annulation doit faire l'objet d'une notification écrite par courriel adressée à l'organisme de formation Zen Attitude.

1. Report de participation à l'initiative du stagiaire

En cas de report de participation à l'initiative du stagiaire, celui-ci devra en informer Zen Attitude par écrit (courriel) et indiquer la nouvelle session de formation choisie, conformément au calendrier des formations publié sur le site internet de Zen Attitude.

Dans l'hypothèse où le report ne pourrait être réalisé au cours de l'année civile en cours, et que la formation initialement choisie ne serait plus proposée dans le catalogue ou le calendrier de l'année suivante, Zen Attitude ne saurait être tenue pour responsable de cette impossibilité.

Le stagiaire aura alors la possibilité de sélectionner une autre formation figurant au catalogue en vigueur et devra, le cas échéant, s'acquitter des éventuels coûts supplémentaires correspondants.

Si le stagiaire refuse de choisir une formation de substitution, il pourra demander l'annulation de son inscription. Dans ce cas, et sauf cas de force majeure dûment justifié, l'acompte versé restera acquis à Zen Attitude à titre de dédommagement.

2. Annulation à l'initiative du stagiaire

Toute annulation d'inscription à l'initiative du stagiaire doit être notifiée par écrit (courriel ou courrier recommandé avec accusé de réception).

En cas d'annulation, et quel que soit le délai de prévenance, le stagiaire est redevable envers Zen Attitude d'une indemnité d'annulation égale à trente pour cent (30 %) du montant total de la formation, correspondant à l'acompte versé lors de l'inscription. Cet acompte reste acquis à Zen Attitude à titre de dédommagement pour les frais administratifs engagés et la réservation de la place.

En cas d'annulation survenant moins de trois (3) jours ouvrables avant le début de la formation, une indemnité d'annulation égale à cinquante pour cent (50 %) du coût total initial de la formation sera due par le stagiaire. L'acompte de 30 % déjà versé sera alors imputé sur cette pénalité, et Zen Attitude facturera le complément de vingt pour cent (20 %).

Aucune somme ne sera due par Zen Attitude au titre d'un remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié par le stagiaire.

3. Abandon en cours de formation

En cas d'abandon par le stagiaire en cours de formation, l'organisme de formation Zen Attitude pourra retenir, sur le coût total de la formation, les sommes correspondant aux prestations réellement engagées pour la réalisation de celle-ci.

4. Force majeure

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou d'un cas de force majeure, Zen Attitude ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Les stagiaires en seront informés par courriel.

Des dates de formation de remplacement pourront être proposées. Dans l'hypothèse où les nouvelles dates proposées ne conviendraient pas au stagiaire, celui-ci pourra demander l'annulation de son inscription. Zen Attitude s'engage alors à rembourser la totalité de l'acompte versé au titre du coût pédagogique de la formation.

Si un seul acompte a été versé pour plusieurs formations, seul le montant correspondant à la ou aux formation(s) annulée(s) sera remboursé.

5. Dispositions relatives au matériel pédagogique

Les indemnités, acomptes et remboursements visés au présent article concernent exclusivement le coût pédagogique de la formation.

Les frais liés au matériel pédagogique obligatoire fourni par l'organisme de formation ou commandé pour le compte du stagiaire, notamment le kit d'outils de maderothérapie, ne sont en aucun cas remboursables, y compris en cas d'annulation, de report, d'abandon ou de force majeure.

6. Report ou annulation des sessions d'accompagnement

Les sessions d'accompagnement sont planifiées à l'avance entre Zen Attitude et le client. En cas d'empêchement, le client peut demander le report d'une session d'accompagnement sous réserve de prévenir Zen Attitude au minimum 48 heures ouvrées avant la date prévue. Toute demande de report effectuée dans ce délai fera l'objet d'une reprogrammation d'un commun accord entre les parties. En cas d'annulation ou de demande de report moins de 48 heures ouvrées avant la session prévue, la session sera considérée comme réalisée et sera décomptée du volume d'heures prévu dans la formation. En cas d'absence non signalée du client lors d'une session planifiée, la session sera également considérée comme réalisée.

Article 13 - Offres promotionnelles et conditions d'application : Les offres promotionnelles, réductions de prix ou journées de formation offertes proposées par Zen Attitude sont ponctuelles et non cumulables avec d'autres avantages ou remises en cours.

Elles sont strictement limitées dans le temps et valables uniquement pour les formations présentes dans le catalogue en vigueur et réalisées au cours de l'année civile suivant la date d'émission de l'offre, sauf mention contraire expressément indiquée par Zen Attitude.

Lorsque l'offre comprend une journée de formation offerte, celle-ci doit être effectivement suivie dans un délai maximum d'un (1) an à compter de la date d'attribution de l'avantage et doit être choisie parmi les formations présentes dans le catalogue et le calendrier en vigueur.

Au-delà de ce délai, et sans inscription confirmée dans le calendrier de formation, l'avantage sera automatiquement perdu, sans possibilité de report, de remboursement ou de compensation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS (CGV)

(Mise à jour mars 2026)

En cas d'annulation ou de non-participation du bénéficiaire à la session prévue, la gratuité ou la remise initialement accordée sera annulée de plein droit, et le tarif standard de la formation redeviendra applicable.

Article 14 - Responsabilité et assurance : Zen Attitude est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle. Les stagiaires s'engagent à adopter un comportement respectueux du cadre et des autres participants. Zen Attitude ne saurait être tenue responsable des objets personnels perdus, volés ou détériorés.

Article 15 - Accessibilité et accueil des personnes en situation de handicap : Zen Attitude s'engage à favoriser l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap.

Toute personne concernée est invitée à signaler ses besoins spécifiques au moment de l'inscription, afin de permettre l'étude et la mise en œuvre des aménagements nécessaires, dans la mesure du possible.

En cas d'impossibilité d'accueil adaptée, Zen Attitude s'engage à orienter le stagiaire vers un organisme partenaire ou compétent susceptible de répondre à ses besoins.

Pour toute demande d'information relative à l'accueil du public en situation de handicap, le stagiaire peut contacter Geneviève Boulogne, directrice, responsable pédagogique, formatrice et référente handicap : genevieve.boulogne@gmail.com / 06.02.52.48.10.

Article 16 - Informatique et libertés : Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'entreprise Zen Attitude sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (Règlement Général de Protection des Données – RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Le client peut accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de ZEN ATTITUDE, via une demande en ligne ou par courrier à : ZEN ATTITUDE – Mme BOULOGNE Geneviève – 90, chemin de la faïence – 30330 GAUJAC, en indiquant ses nom, prénom et adresse.

Article 17 - Responsabilités et litiges : Le bénéficiaire fait son affaire de sa sécurité, y compris au cours de ses déplacements, ainsi que de son assurance maladie, rapatriement éventuel, accident, et responsabilité civile vis à vis des tiers. Si une contestation ou un différend s'élève à l'occasion de l'exécution du contrat, la partie insatisfaite adressera à l'autre partie une LRAR décrivant les difficultés rencontrées. A compter de la réception de ce courrier, l'autre partie au contrat aura un délai de 7 jours pour répondre par LRAR. Les conditions générales de vente détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir la Société Médiation Professionnelle (SMP), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet <https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

- soit par courrier adressé à : Médiateur-Consommation-Smp Alteritae 5 rue Salvaing 12 000 Rodez.

Le tribunal compétent pour tout litige relatif à ce contrat est le tribunal de Nîmes et la loi applicable est la loi française.

Attestation de lecture et d'acceptation des Conditions Générales de Vente

Je soussigné(e),, atteste avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente de Zen Attitude et les accepter sans réserve.

Fait à, le

Signature du stagiaire (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Zen Attitude – Geneviève Boulogne

90 chemin de la Faïence – 30330 GAUJAC

Tél. : 06 02 52 48 10 – Courriel : genevieve.boulogne@gmail.com

N° de déclaration d'activité : 76300485730 – Préfecture de la Région Occitanie

Certifié Qualiopi – Actions de formation

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (Lampes végétales)

(Mise à jour février 2026)

Article 1 – Identité du vendeur : Zen Attitude, auto-entreprise (SIRET 48374785300081) enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 76300485730 auprès du préfet de la Région Occitanie, dont le siège est situé au 90 chemin de la Faïence, 30330 GAUJAC, représentée par Madame Geneviève Boulogne, dirigeante et responsable pédagogique, organise des actions de formation professionnelle dans le domaine du massage bien-être. Zen Attitude est certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

Email : genevieve.boulogne@gmail.com

Téléphone : 06.02.52.48.10

Ci-après dénommé « le Vendeur ».

Article 2 – Objet : Les présentes CGV régissent la vente en ligne de lampes végétales décoratives en forme de fleur de lotus, fonctionnant avec une mèche et un combustible liquide (huile), via le site internet www.zen-attitude-formations.com

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 3 – Produits : Les produits proposés à la vente sont des lampes décoratives en plastique en forme de fleur de lotus, destinées à être utilisées comme lampes à huile. Les caractéristiques essentielles sont décrites sur la fiche produit. Les photographies sont non contractuelles.

Article 4 – Prix : Les prix sont indiqués en euros TTC. Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Le prix applicable est celui en vigueur au moment de la commande. Les frais de livraison sont précisés avant validation de la commande.

Article 5 – Commande : La commande est validée lorsque :

- Le client a vérifié son panier
- Accepté les présentes CGV (case à cocher obligatoire)
- Procédé au paiement

Le Vendeur se réserve le droit de refuser une commande en cas de litige antérieur.

Article 6 – Paiement : Le paiement s'effectue via la plateforme sécurisée PayPal. Le Vendeur n'a pas accès aux données bancaires du client. La commande est considérée comme définitive après confirmation du paiement.

Article 7 – Livraison : Les produits sont livrés en France métropolitaine à l'adresse indiquée lors de la commande. Délai indicatif : 5 à 10 jours ouvrés. Le Vendeur ne peut être tenu responsable des retards imputables au transporteur. En cas de colis endommagé, le client doit formuler des réserves auprès du transporteur.

Article 8 – Droit de rétractation : Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception du produit pour exercer son droit de rétractation. Les frais de retour sont à la charge du client. Le produit doit être retourné :

- Non utilisé
- En parfait état
- Dans son emballage d'origine

Le remboursement interviendra dans un délai maximum de 14 jours après réception du produit retourné.

Article 9 – Garanties légales : Le produit bénéficie :

- De la garantie légale de conformité (articles L217-3 et suivants du Code de la consommation)
- De la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil)

Article 10 – Produit à flamme – Sécurité et responsabilité : Les lampes végétales vendues sont des dispositifs décoratifs fonctionnant avec une flamme vive.

Leur utilisation implique la manipulation d'un combustible liquide et la présence d'une flamme. Le client s'engage à :

- Lire attentivement le mode d'emploi fourni
- Respecter strictement les consignes de sécurité
- Ne jamais laisser la flamme sans surveillance
- Tenir hors de portée des enfants et animaux
- Utiliser uniquement des combustibles adaptés (huile végétale recommandée)
- Ne jamais utiliser de produits inflammables (essence, alcool, solvants, etc.)
- Placer la lampe sur une surface stable et résistante à la chaleur
- Éloigner tout matériau inflammable

Le Vendeur décline toute responsabilité en cas :

- D'utilisation non conforme au mode d'emploi
- De négligence ou défaut de surveillance
- De modification du produit
- D'usage d'un combustible inadapté

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée pour des dommages résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Article 11 – Limitation de responsabilité : Le Vendeur ne pourra être tenu responsable des dommages indirects liés à l'utilisation du produit. La responsabilité du Vendeur est limitée au montant de la commande.

Article 12 – Propriété intellectuelle : Les contenus du site (textes, images, logo...) sont protégés et ne peuvent être reproduits sans autorisation.

Article 13 – Données personnelles-Informatique et libertés : Les données collectées sont nécessaires au traitement des commandes. Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'entreprise Zen Attitude sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (Règlement Général de Protection des Données – RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Le client peut accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de ZEN ATTITUDE, via une demande en ligne ou par courrier à : ZEN ATTITUDE – Mme BOULOGNE Geneviève – 90, chemin de la faïence – 30330 GAUJAC, en indiquant ses nom, prénom et adresse.

Article 14 – Responsabilités et litiges : Si une contestation ou un différend s'élève à l'occasion de l'exécution du contrat, la partie insatisfaite adressera à l'autre partie une LRAR décrivant les difficultés rencontrées. A compter de la réception de ce courrier, l'autre partie au contrat aura un délai de 7 jours pour répondre par LRAR. Les conditions générales de vente détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir la Société Médiation Professionnelle (SMP), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet <https://www.mediateur-consommation-smp.fr>
- soit par courrier adressé à : Médiateur-Consommation-Smp Alteritae 5 rue Salvaing 12 000 Rodez.

Le tribunal compétent pour tout litige relatif à ce contrat est le tribunal de Nîmes et la loi applicable est la loi française.